



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)  
**DOSSIER N° PC 17306 20 00098 M01**  
 Demande du 08/09/2022  
**Adresse des travaux :**  
 Rue DU COLIBRI  
 17200 ROYAN

**MISE EN LIGNE LE 26-01-2023**

## DESTINATAIRE

Monsieur Pascal NOIRAULT  
 14 Allée DE L'OMBRIERE  
 37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie  
 Objet : Rejet tacite  
Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire à la mairie de Royan le 08/09/2022.

Par lettre du 03/10/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **Formulaire cerfa** : la division ayant été actée, il convient d'indiquer la référence cadastrale affectée à la parcelle ainsi que sa superficie.
- **PCMI02**. Plan de masse des constructions à édifier ou modifier : Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [ Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
- **PCMI04**. Notice décrivant le terrain et présentant le projet : Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [ Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
- **PCMI05**. Plan des façades et des toitures : Un plan des façades et des toitures [ Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]
- **PCMI06**. Document graphique sur l'insertion du projet dans son environnement : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [ Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme].

Ces pièces doivent représenter la modification, les pièces que vous avez fournies sont celles du permis d'origine. D'autre part, les prescriptions de l'arrêté accordé le 30/12/2020 n'ont pas toutes été prises en compte (couleur des menuiseries, rives et descentes de toit), merci de prendre en compte l'ensemble des modifications et prescriptions dans les documents à fournir.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 03/01/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 13/01/2023  
 Pour le Maire et par délégation,  
 Le Premier Adjoint,  
 Didier SIMONNET

